



**SÉANCE
AJOURNÉE
20 AVRIL 2021**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE ROXTON POND TENUE, AU CENTRE
COMMUNAUTAIRE, LE MARDI 20 AVRIL 2021, À 19 H 30**

Cette séance ajournée est présidée par M. Pierre Fontaine, maire. Madame et messieurs, les conseillers suivants, sont présents : André Côté, Christiane Choinière, Serge Bouchard, Pascal Lamontagne et Sylvain Hainault.

Monsieur François Giasson, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire débute la séance sur-le-champ.

En raison du décret ministériel numéro 555-2021 du 14 avril dernier qui renouvelle l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 23 avril 2021, la séance du conseil municipal se tient exceptionnellement à public restreint.

165/04/21

Ouverture de la séance ajournée et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par : M^{me} Christiane Choinière

Appuyé par : M. Serge Bouchard

Et résolu :

D'ouvrir la séance ajournée de ce conseil et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

166/04/21

Raccordement des puits : octroi du contrat à l'entreprise T.G.C. inc.

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des soumissions publiques pour le raccordement des puits au réseau existant;

ATTENDU QUE ce projet est l'aboutissement souhaité depuis plusieurs années par le conseil municipal et les citoyens;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été déposées, soit :

<u>ENTREPRISES</u>	<u>RIX AVEC TAXES</u>
T.G.C. inc.	2 191 975,00 \$
Germain Lapalme et fils inc.	2 356 842,62 \$

ATTENDU QUE la soumission la plus basse déposée par T.G.C. inc. a été analysée et est conforme à tous les éléments inscrits au devis;

ATTENDU QUE le prix de la soumission la plus basse déposée concorde sensiblement aux estimations budgétaires soumises par les ingénieurs au dossier;

ATTENDU QUE la Municipalité a eu une orientation positive de la part du MELCC à l'effet que le certificat d'autorisation pour le branchement des puits serait délivré vers le 7 mai 2021.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M^{me} Christiane Choinière

Appuyé par : M. Serge Bouchard

Et résolu :

D'octroyer le contrat pour le branchement des puits à l'entreprise T.G.C. inc. pour la somme de 2 191 975,00 \$, taxes incluses;

QUE l'entreprise T.G.C. inc. a l'autorisation d'acheter l'ensemble du matériel pour la réalisation du projet afin de ne pas retarder l'échéancier de distribution d'eau potable aux citoyens de Roxton Pond;

QUE le certificat d'autorisation soit délivré par le MELCC avant de permettre d'entreprendre les travaux directement sur le site à l'entreprise T.G.C. inc.;

QUE ces dépenses en immobilisations soient faites par la TECQ et la partie résiduelle par le surplus accumulé libre de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

167/04/21

Transferts budgétaires pour l'octroi du contrat pour le raccordement des puits

ATTENDU QUE le contrat octroyé pour les puits est de 2 191 975,00 \$ (2 000 000 \$ approximativement avec taxes nettes);

ATTENDU QUE la TECQ rembourse 1 330 000 \$;

ATTENDU QU'une somme de 770 000 \$ est manquante pour financer le raccordement des puits.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Sylvain Hainault

Appuyé par : M. Pascal Lamontagne

Et résolu :

D'approprier le montant résiduel de la TECQ à la somme de 331 609 \$ et de le transférer au projet de raccordement des puits;

D'approprier du surplus accumulé, une somme de 338 391 \$ afin de ficeler le montage financier pour le raccordement des puits;

QU'une mention soit faite aux vérificateurs de la Municipalité à l'effet que l'appropriation de la somme de 338 391 \$ ne soit pas prise à l'ensemble, mais en fonction du bassin de taxation de ceux qui recouvrent le bénéfice (les utilisateurs du réseau d'aqueduc municipal).

Adoptée à l'unanimité

168/04/21

Transferts budgétaires pour l'acquisition de terrains

ATTENDU la procédure d'expropriation en cours pour l'acquisition de terrains dans le secteur des puits municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité avait prévu une somme de 30 000 \$ pour l'acquisition de terrains à cette fin, mais que la somme réelle est fixée à 70 000 \$;

ATTENDU QU'un transfert budgétaire est nécessaire pour procéder à cette acquisition.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. André Côté

Appuyé par : M. Serge Bouchard

Et résolu :

DE transférer la somme de 20 000 \$ prévue au budget 2021 pour la toiture du bâtiment du 806, rue Principale ainsi que la somme de 20 000 \$ prévue pour l'achat d'une nouvelle toile de piscine afin de pallier ce manque de fonds et ainsi acheter les terrains nécessaires à des fins municipales.

Adoptée à l'unanimité

169/04/21

Programmation de la TECQ 2019-2023 : demande de modification de la programmation

ATTENDU QUE la Municipalité avait établi la programmation de la TECQ 2019-2023 de par les résolutions municipales 308/09/20 et 309/09/20;

ATTENDU le résultat des soumissions de 2 191 975 \$, taxes incluses, pour le branchement des puits au réseau d'aqueduc municipal qui est supérieur à la somme inscrite en priorité n° 1 dans la programmation de la TECQ 2019-2023;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander une modification de la programmation de la TECQ 2019-2023 afin d'inscrire une seule priorité, soit la priorité n° 1 - Approvisionnement en eau potable pour la somme de 1 661 609 \$.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M^{me} Christiane Choinière

Appuyé par : M. Sylvain Hainault

Et résolu :

QUE la programmation de la TECQ 2019-2023 soit maintenant établie comme suit :

TITRE DU PROJET	PRIORITÉ TECQ	MONTANT	% ATTRIBUABLE À LA TECQ
Approvisionnement en eau potable	1	1 661 609 \$	100 %
TOTAL		1 661 609 \$	100 %

SÉQUENCE DE RÉALISATION DES TRAVAUX				
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Approvisionnement en eau potable	6 800 \$	250 000 \$	1 271 809 \$	133 000 \$
TOTAL	6 800 \$	250 000 \$	1 271 809 \$	133 000 \$

Adoptée à l'unanimité

170/04/21

Transfert budgétaire pour la stratégie d'économie d'eau potable

ATTENDU QUE la Municipalité désire se doter d'une stratégie d'économie d'eau potable pour l'établissement d'un programme de subvention municipal;

ATTENDU QUE le budget souhaité par le conseil municipal pour la mise en œuvre de ce programme de subvention est de 10 000 \$;

ATTENDU QUE ce programme de subvention n'a pas été prévu dans les prévisions budgétaires 2021.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M^{me} Christiane Choinière

Appuyé par : M. Serge Bouchard

Et résolu :

DE transférer la dernière somme disponible de 10 000 \$ prévue initialement pour la toile de piscine afin de l'affecter dans un fonds disponible pour le programme de subvention citoyenne pour la stratégie d'économie d'eau potable et dont les modalités seront établies sous peu à l'intérieur d'un programme cadre.

Adoptée à l'unanimité

171/04/21

Vente du vieux bateau et de la remorque du Service incendie

ATTENDU QUE le vieux bateau et le remorque du Service incendie ne sont plus d'aucune utilité depuis l'acquisition d'un nouveau bateau en 2020;

ATTENDU QUE la Municipalité avait, au début de l'année 2021, mis en vente le lot des deux items pour 3 000 \$, mais qu'aucune offre n'avait été reçue à cet effet;

ATTENDU QUE la Municipalité a décidé de vendre à nouveau le bateau ainsi que la remorque à la meilleure offre déposée, sans prix de départ;

ATTENDU QU'il a été annoncé que le moteur du bateau était non fonctionnel et que le tout était vendu sans garantie légale;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu 8 offres et dont la plus élevée est celle de M. Pascal Moreau qui s'élève de 2051,00 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Pascal Lamontagne

Appuyé par : M. Sylvain Hainault

Et résolu :

D'accepter le prix déposé pour la vente du vieux bateau et de la remorque par M. Pascal Moreau de 2 051,00 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

172/04/21

Achat d'un nouveau véhicule pour le Service des travaux publics

ATTENDU QU'il a été prévu, lors des dernières prévisions budgétaires, d'acheter un nouveau véhicule pour le Service des travaux publics;

ATTENDU QU'il est pertinent d'acquérir ce nouveau véhicule ce printemps étant donné les nombreux chantiers en cours.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. André Côté

Appuyé par : M^{me} Christiane Choinière

Et résolu :

DE mandater le directeur général et secrétaire-trésorier pour l'achat d'un nouveau véhicule pour le Service des travaux publics afin de ratifier le tout, au plus tard, à la séance du conseil du mois de juin prochain (si possible).

Adoptée à l'unanimité

173/04/21

Abaissement de la limite de vitesse à 30 km/h dans le secteur du parc Lacasse

ATTENDU la demande des usagers du parc Lacasse et des citoyens à proximité qui demandent une intervention de la Municipalité en ce qui concerne la sécurité dans ce secteur;

ATTENDU la densité urbaine de plus en plus grandissante avec la construction résidentielle sur les rues place de Quénéblay et Jacob-Nicol et qui implique un nombre d'utilisateurs plus élevé du parc Lacasse.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Pascal Lamontagne

Appuyé par : M. Serge Bouchard

Et résolu :

QUE la limite de vitesse soit abaissée à 30 km/h sur toute la façade du parc Lacasse par la rue Delorme (entre la rue Penelle et Gévry), sur la rue Ballard et sur la rue du Parc;

QUE cette nouvelle signalisation soit en vigueur dès la réception des panneaux annonciateurs;

QU'un dos d'âne permanent soit aussi installé sur la rue Delorme en plein milieu du parc Lacasse.

Adoptée à l'unanimité

174/04/21

Remboursement de frais à la Fondation Roger Talbot inc. : 14 245,89 \$

ATTENDU QUE la Municipalité opère les installations de la plage et de la piscine de la Fondation Roger Talbot inc. depuis janvier 2020;

ATTENDU QU'il a été convenu entre les parties du remboursement des frais d'électricité et des taxes sur la partie visée par le bail emphytéotique, et ce, rétroactivement depuis le 1^{er} janvier 2021;

ATTENDU QUE les factures ont été déposées devant le notaire lors de la ratification du bail emphytéotique.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M^{me} Christiane Choinière

Appuyé par : M. Sylvain Hainault

Et résolu :

DE rembourser une somme de 14 245,89 \$ comprenant les frais d'électricité de la piscine et du bâtiment de service ainsi que les taxes municipales et scolaires pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 14 avril 2021.

Adoptée à l'unanimité

175/04/21

Demande de participation financière : projet de M. Bruno-Pierre Couture

ATTENDU QUE M. Bruno-Pierre Couture, citoyen de Roxton Pond, ira gravir la plus haute montagne du Canada, en mai prochain, au Yukon;

ATTENDU les frais élevés pour la logistique de ce voyage;

ATTENDU QUE M. Couture demande une participation financière de la Municipalité à cet effet.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M^{me} Christiane Choinière

Appuyé par : M. Serge Bouchard

Et résolu :

DE remettre une somme de 350 \$ à M. Bruno-Pierre Couture pour son ascension prévue en mai prochain;

QUE la Municipalité espère que l'expérience enrichissante de M. Couture sera transmise, au moyen d'une conférence, aux élèves de l'école primaire de Roxton Pond.

Adoptée à l'unanimité

176/04/21

Ajout de panneaux d'arrêt obligatoire à la jonction des rues Saint-Jean et Lacasse

ATTENDU la présence du nouveau développement résidentiel dans le secteur de la rue Lacasse;

ATTENDU l'augmentation du flux de circulation dans le secteur.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Pascal Lamontagne

Appuyé par : M. Sylvain Hainault

Et résolu :

D'ajouter des panneaux d'arrêt permanents (2) dans toutes les directions de la jonction des rues Lacasse et Saint-Jean

Adoptée à l'unanimité

177/04/21

Achat d'un gazébo auprès de M. Jeannot Ouellet

ATTENDU QUE la Municipalité a acheté un gazébo, en 2020, auprès de M. Jeannot Ouellet à implanter sur le site de l'ancien presbytère appartenant à la Municipalité;

ATTENDU QUE le bail emphytéotique a été ratifié récemment entre la Municipalité et la Fondation Roger Talbot faisant en sorte que la Municipalité opère le site de la plage et la piscine pour les 99 prochaines années;

ATTENDU QUE la Municipalité désire se procurer un deuxième gazébo identique afin de l'implanter à proximité de la piscine de la Fondation Roger Talbot;

ATTENDU QUE l'acquisition de ce gazébo est au montant de 76 000 \$

ATTENDU QUE le premier gazébo sera installé au plus tard le 15 juin 2021 et le deuxième au plus tard le 15 septembre 2021;

ATTENDU QUE cet achat a été prévu en 2021 dans le cadre du plan triennal en immobilisations;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Sylvain Hainault

Appuyé par : M. Pascal Lamontagne

Et résolu :

D'acquérir auprès de M. Jeannot Ouellet un gazébo pour la somme de 76 000 \$, plus taxes (s'il y a lieu) et aux conditions décrites ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

TECQ 2019-2023 : approbation de la programmation

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M^{me} Christiane Choinière

Appuyé par : M. Sylvain Hainault

Et résolu :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation des travaux n° 169/04/21 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

179/04/21

Clôture de la séance ajournée

Il est proposé par : M. Sylvain Hainault

Appuyé par : M. Pascal Lamontagne

Et résolu :

DE clore cette séance ajournée à 20 h.

Adoptée à l'unanimité

Le maire,

Le directeur général et secrétaire-trésorier,

Pierre Fontaine

François Giasson